

Bruxelles, le 21 avril 2026  
(OR. en)

8106/26

COPS 204  
CIVCOM 82  
MAMA 82  
MOG 82  
PSC DEC 15  
EUAM IRAQ 6  
RELEX 485

## **ACTES LÉGISLATIFS ET AUTRES INSTRUMENTS**

---

Objet: DÉCISION DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ prorogeant le mandat du chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (EUAM Iraq/1/2026)

---

**DÉCISION (PESC) 2026/...**  
**DU COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ**

**du ...**

**prorogeant le mandat du chef de la mission de conseil de l'Union européenne  
visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq)  
(EUAM Iraq/1/2026)**

LE COMITÉ POLITIQUE ET DE SÉCURITÉ,

vu le traité sur l'Union européenne, et notamment son article 38, troisième alinéa,

vu la décision (PESC) 2017/1869 du Conseil du 16 octobre 2017 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq)<sup>1</sup>, et notamment son article 9, paragraphe 1,

---

<sup>1</sup> JO L 266 du 17.10.2017, p. 12, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2017/1869/oj>.

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu de l'article 9, paragraphe 1, de la décision (PESC) 2017/1869, le Comité politique et de sécurité (COPS) est autorisé, conformément à l'article 38, troisième alinéa, du traité, à prendre les décisions appropriées aux fins d'exercer le contrôle politique et la direction stratégique de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq), y compris la décision de nommer un chef de mission, sur proposition du haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité.
- (2) Le 8 juillet 2025, le COPS a adopté la décision (PESC) 2025/1394<sup>2</sup> portant nomination de M. Ralf SCHRÖDER en tant que chef de la mission EUAM Iraq pour la période allant du 16 août 2025 au 30 avril 2026.

---

<sup>2</sup> Décision (PESC) 2025/1394 du Comité politique et de sécurité du 8 juillet 2025 portant nomination du chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (EUAM Iraq/2/2025) (JO L, 2025/1394, 10.7.2025, ELI: <http://data.europa.eu/eli/dec/2025/1394/oj>).

- (3) Le 30 mars 2026, le haut représentant de l'Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité a proposé de proroger le mandat de M. Ralf SCHRÖDER en tant que chef de mission de l'EUAM Iraq pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 octobre 2026.
- (4) Le ..., le Conseil a adopté la décision (PESC) 2026/...<sup>3+</sup> modifiant la décision (PESC) 2017/1869 et prorogeant le mandat de l'EUAM Iraq pour la période allant du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 octobre 2026,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

---

<sup>3</sup> Décision (PESC) 2026/... du Conseil du ... modifiant la décision (PESC) 2017/1869 relative à la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) (JO L, ..., ELI: ...).

<sup>+</sup> JO: veuillez insérer la date d'adoption et compléter le numéro de référence de la décision figurant dans le document ST 7063/26, et compléter la note de bas de page correspondante.

*Article premier*

Le mandat de M. Ralf SCHRÖDER en tant que chef de la mission de conseil de l'Union européenne visant à soutenir la réforme du secteur de la sécurité en Iraq (EUAM Iraq) est prorogé du 1<sup>er</sup> mai 2026 au 31 octobre 2026.

*Article 2*

La présente décision entre en vigueur le jour de son adoption.

Fait à ..., le ....

*Par le Comité politique et de sécurité*

*Le président/La présidente*

---